

# RSPG

**Réunion du Comité Directeur, Mardi 27 Octobre 2021**  
Local RSPG, 14 avenue du Commandant Dumont-05000 Gap

## **Membres présents :**

**Mesdames :** Simone Borel, Florence Bompar, Annie Caffarel, Claude Cottereau, Geneviève Guinnepain, Catherine Varin.

**Messieurs :** Henri Cirera, Daniel Bérard, Richard Mazzella, Dominique Marais, Patrice Rabot.

Excusé : Jean François Monnet

## **Ordre du jour :**

- 1- Problème de légalité avec la préfecture.**
- 2- Questions diverses.**

Début de la séance à 11h10.

### 1- Problèmes de légalité avec la Préfecture

A la suite de l'avis des services de la préfecture concernant le remplacement de notre présidente démissionnaire lors de la dernière assemblée générale, Il s'avère que nous devons respecter les statuts de notre association. Nous ne pouvons de ce fait organiser son remplacement en nommant 3 coprésidents même pour une période transitoire allant jusqu'à la prochaine AG. Nous devons suivre les dispositions prévues dans le statut. Nous proposons donc pour pallier à la démission d'Elisabeth LEBLANC de nommer parmi les membres du comité directeur un président et un vice-président.

Les candidatures d'Henri CIRERA comme président et de Richard MAZZELLA comme vice-président sont acceptées. Le secrétariat continue à être assuré par Catherine VARIN et Florence BOMPAR comme adjointe et la trésorerie par Geneviève GUINNEPAIN et Annie CAFFAREL comme adjointe. D'autre part, nous prenons la décision de coopter Dominique MARAIS pour renforcer la gestion du club.

La décision prise en réunion le lundi 6 septembre par les membres du CODIR d'élire un triumvirat pour un an en remplacement de la présidente. : Richard Mazzella, Dominique Marais et Henri Cirera est donc annulée.

Pour permettre la mise en place d'une direction collégiale, la seule solution envisageable serait au préalable de revoir les statuts de l'association. Cela nécessite d'organiser une AG extraordinaire pour modifier les statuts de la RSPG. Cette AG doit être convoquée dans les délais et délibérer selon les règles imposées. La procédure de vote et les quotas doivent être respectés.

Ce sujet devra être débattu lors de la prochaine assemblée générale de 2022. Il serait alors nécessaire de produire une convocation des adhérents pour chacune des 2 assemblées statutaires.

### 2- Questions diverses

A/ Liste des adhérents qui ont coché sur la demande d'adhésion saison 2021-2022 la case « je désire recevoir le journal Entre Nous en version papier ». Gérard Varin a réalisé une liste qui est remise à Daniel Bérard qui accepte d'envoyer cette version à chaque adhérent de la liste établie.

B/ Catherine Varin demande qu'un responsable Gestion administrative soit désigné pour guider out aider les nouvelles secrétaires dans leur rôle. Dominique Marais accepte d'être ce responsable. Merci à lui.

C/ Adhérents acceptant d'être serre files lors des randonnées.

Par exemple Danielle Butera accepterait d'être serre file lors des randonnées à condition de ne pas faire tout le cursus de formation. Seulement le PSC1 ou le FCB. Renseignement pris auprès de Michel Fillaud, il faudrait qu'elle fasse au moins la formation PSC1.

Compte tenu de notre difficulté à recruter de nouveaux animateurs, cela pourrait être une bonne idée de consulter nos adhérents pour savoir si des vocations de serre files pourraient se concrétiser sachant que seul le PSC1 suffirait pour assurer ce rôle.

Au préalable, Richard MAZZELLA se charge de vérifier auprès de la Fédération FFRS la validité de cette décision.

D/ En Janvier, une journée d'information et de pratique sur l'utilisation des DVA sera organisée comme chaque année par le CODERS.

E/ Journée des animateurs à prévoir en Avril

F/ Intervention de Simone Borel : La maison des habitants de la ville de GAP organise un forum pour les jobs d'été des jeunes et espère une donation pour acheter des livres. Le comité directeur accepte de donner 80 € . Geneviève fera un chèque qu'elle remettra à Simone.

G/ Décision d'organiser un pot d'accueil le mercredi 24 Novembre à 18 heures à la salle Dum'Art pour accueillir les nouveaux adhérents. Tous les animateurs devront être présents à cet évènement. Jean François Monnet, responsable des festivités, organisera ce pot d'accueil ainsi que les invitations. Claude Cottereau accepte de réserver la salle Dum'art pour le 24 novembre à 18 h.

H/ Claude souhaiterait que le parking du Sénateur soit ajouté aux parkings habituellement mentionnés dans le programme hebdomadaire des sorties surtout quand il s'agit de randonnées qui nécessitent de prendre la route de Veynes vers Ceüse ou le Dévoluy.

La séance est clôturée à 12h00.

Le Président

Le Secrétariat

